



# INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES CLUBS NATURE DE L'ANTENNE BASQUE DE L'ASSOCIATION L'ABEILLE VERTE

Vous avez effectué une demande d'inscription à un de nos Clubs Nature, merci !  
Vous allez recevoir par email un lien pour remplir le dossier d'inscription en ligne  
et nous vous détaillons ci-dessous diverses informations et documents à renvoyer.

## SOMMAIRE DU DOSSIER :

<b>1. Comment inscrire votre enfant ? Que comprend le prix du Club Nature ?</b>	<b>2</b>
<b>2. À quelle heure et comment amener / venir chercher les enfants ?</b>	<b>3</b>
<b>3. Comment communiquer avec le(s) enfant(s) pendant la journée ?</b>	<b>3</b>
<b>4. Mon enfant est allergique, suit un traitement médical ou un régime</b>	<b>4</b>
<b>5. Que se passe-t-il en cas de maladie ou d'accident ?</b>	<b>4</b>
<b>6. Que mettre (et ne pas mettre) dans le sac à dos pour le Club Nature ?</b>	<b>5</b>
<b>7. Quel est le statut de notre organisme ? Est-il officiellement agréé ?</b>	<b>6</b>
<b>8. Conditions d'annulation</b>	<b>6</b>
<b>9. Focus Comportement</b>	<b>7</b>
<b>10. Documents à remplir et à renvoyer dûment complétés et signés</b>	<b>7</b>
AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DE SOINS D'URGENCES	8
INSCRIPTION ET AUTORISATIONS (à lire avec soin et signer)	9
MES ENGAGEMENTS (à faire lire, dater et signer par votre enfant)	10
<b>11. Tableau d'information : Calendrier de paiement et tableau d'annulation</b>	<b>11</b>
<b>12. Calendrier des Clubs Nature</b>	<b>12</b>

# 1. Comment inscrire votre enfant ? Que comprend le prix du Club Nature ?

Pour réaliser l'inscription, vous devez :

1. Remplir le questionnaire d'inscription en ligne. Faites-en la demande par email.
  2. Nous envoyer par voie postale\* les documents suivants :
    - L'autorisation de Club Nature (en fin de ce dossier, page 09) complétée et signée pour le transfert de responsabilité ;
    - L'autorisation d'hospitalisation et des soins d'urgence complétée et signée par au moins un représentant légal (en fin de ce dossier, page 08) ;
    - Une copie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant ou du livret de famille ;
    - L'attestation de Sécurité Sociale de l'enfant de l'année en cours pour permettre de le faire soigner si nécessaire (à télécharger sur le site ameli.fr).
    - Une copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant ;
  3. Nous envoyer par voie postale\* ou numérique les documents suivants :
    - L'engagement signé de votre enfant (en fin de ce dossier, page 10);
    - Une attestation de mutuelle de l'année en cours si vous en avez une ;
    - Une attestation d'assurance Responsabilité Civile EXTRA SCOLAIRE de l'année en cours ;
    - Si vous êtes divorcés/séparés, nous fournir une photocopie des décisions de justices pour connaître l'autorité parentale précise et les interdictions (visites, contact téléphonique,) avec l'un des parents ou membres de la famille ;
  4. Régler un acompte équivalent de la moitié du trimestre, un mois avant le début du trimestre (voir tableau et calendrier de paiement, page 11)
    - a. possibilité de payer soit à chaque trimestre l'intégralité du trimestre soit à l'année (à préciser dans le dossier d'inscription)
    - b. par virement de préférence pour éviter les pertes et rejets de chèques (RIB ci-dessous, page 3). Prévenez-nous par mail et indiquez le nom et prénom de l'enfant sur l'ordre de virement ;
    - c. par chèque à l'ordre de L'Abeille Verte. Vous pouvez envoyer plusieurs chèques : acompte du 1er trimestre à encaisser tout de suite, et chèque du solde que nous encaisserons la première semaine du trimestre OU plusieurs chèques si vous avez besoin d'un paiement échelonné (mettez la date d'encaissement au dos). Si vous postez un chèque, prévenez-nous par mail pour que nous puissions vérifier son arrivée ;
- NB** : Tant que l'acompte et le dossier d'inscription complété et signé ne sont pas reçus, l'inscription n'est pas confirmée. Sans retour de votre part 15 jours après réception du dossier, nous nous réservons la possibilité de donner la place à un autre enfant.
5. Régler le solde du Club Nature au plus tard le 1er jour d'animation du Club Nature du trimestre : Le non-paiement du solde avant le 1er jour d'animation du trimestre du Club Nature peut entraîner l'annulation de l'inscription, sans remboursement de l'acompte et des trimestres précédents. (voir tableau et calendrier de paiement, page 11)

*\* à l'adresse suivante* : Chez l'association Oihaneki, Pour L'Abeille Verte, à l'attention de Patricia SAULI, 770 inbideako Bidea, 64480 Jatxou

**Notre tarif de base est le même quel que soit l'âge de l'enfant : 20€/jour**

Une réduction de 10% sur le montant de base, pour le second enfant d'une même fratrie est applicable soit un tarif de 18€.

### Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- Les goûters sains et de saison (au maximum bio et local),
- L'encadrement (1 adulte pour 6 jeunes vs 12 selon la réglementation)
- Le matériel nécessaire aux animations, les activités et les éventuelles sorties ou prestations externes, variables selon les clubs nature (du mercredi ou du samedi).

### N'est pas compris :

- La cotisation à l'association de 5€ (obligatoire pour l'assurance).

### Relevé d'identification Bancaire :

<b>Titulaire du Compte :</b> L'Abeille Verte, Chez M. Durand Georges-Manuel Lieu Dit Petit Mazous 32800 Ramouzens			
<b>Domiciliation :</b> Eauze (000 12)			
<b>Banque</b> 30003	<b>Guichet</b> 00012	<b>Numéro de Compte</b> 00037267404	<b>Clé RIB</b> 48
<b>Identification Internationale (IBAN) :</b> IBAN FR76 3000 3000 1200 0372 6740 448			
<b>Identification Internationale de la Banque (BIC) :</b> SOGEFRPP			

**NB :** L'Abeille Verte étant une Association à but non lucratif administrée par des bénévoles dans l'intérêt général, nous pouvons percevoir des dons (en plus du coût du Club Nature). Ces dons sont déductibles à 66% de vos impôts (contrairement au coût du Club Nature). Ainsi, 30€ donnés ne vous en coûtent que 10€ (nous vous enverrons le reçu fiscal réglementaire en début d'année civile).

## 2. À quelle heure et comment amener / venir chercher les enfants ?

- L'accueil des enfants se fait entre **8h50 et 9h** et le départ entre **16h50 et 17h**. Si ces horaires vous posent un souci et que vous souhaitez les aménager, merci de nous contacter au plus tôt.
- Si une autre personne que les parents amène et surtout vient chercher les enfants, merci de nous prévenir par écrit et de nous donner son nom et numéro de portable. La personne devra présenter une pièce d'identité.
- Si vous amenez votre enfant en voiture, entrez dans votre GPS l'adresse suivante : 770 inbideako Bidea, 64480 Jatxou. Vous pouvez aussi trouver le lieu du Club Nature sur Google Maps en tapant "Oihaneki, Jatxou".
- Si vous souhaitez « **covoiturer** » prévenez-nous ! Nous vous donnerons les coordonnées d'autres parents proches de votre commune. Vous pourrez alors les contacter et organiser ce covoiturage, sous votre responsabilité.
- A la fin du trimestre, si vous souhaitez un **bilan personnalisé** du trimestre, prévenez-nous le plus tôt possible afin que nous le rédigeons. De plus, venez un peu plus tôt le dernier jour du trimestre afin que nous vous le communiquions.

## 3. Comment communiquer avec le(s) enfant(s) pendant la journée ?

- Nous souhaitons amener les jeunes à déconnecter de leur quotidien et des écrans : **nous récupérerons donc leurs portables, s'ils en ont un, à leur arrivée, le matin**. Vous pourrez évidemment tout de même échanger si

l'un ou l'autre le souhaite, au travers du téléphone de l'encadrante.

- Pendant la journée, les parents peuvent nous joindre au 07 67 37 67 26 entre 12h30 et 14h30, uniquement.
- En raison de l'encombrement de la ligne, il peut arriver que vous ne puissiez pas nous joindre. Ne vous inquiétez pas, réessayez un peu plus tard ou envoyez un sms et nous vous rappellerons dès que possible.

#### 4. Mon enfant est allergique, suit un traitement médical ou un régime

- **Renseignements médicaux** : Si votre enfant a ou a eu des soucis de santé, merci de le mentionner dans le dossier d'inscription.
- **Traitement** : S'il doit suivre un traitement médical, merci de nous fournir obligatoirement une copie de l'ordonnance avec les médicaments dans leurs boîtes d'origine et la notice, marquées au nom de l'enfant.
- **Pause thérapeutique** : Si votre enfant suit un traitement médical pendant la période scolaire, merci de nous en parler, ainsi qu'à votre médecin. Il peut être préférable que l'enfant conserve le traitement pendant le Club Nature, pour pouvoir suivre les activités et gérer ses relations avec les autres.
- **Alimentation** : Nous fournissons un goûter équilibré, comprenant des fruits de saison, frais, locaux, (et bio lorsque nous le pouvons) et un peu de gâteaux sucrés en quantité raisonnable. Si votre enfant doit suivre un régime particulier pour des raisons de santé, d'allergies, d'intolérances, de religion ou convictions, merci de nous le signaler. Si ce régime nécessite des aliments particuliers (sans gluten, sans lactose, etc.), merci de nous les fournir.
- **Allergie** : Mentionnez toute allergie (alimentaire ou autre) dans le dossier d'inscription, en précisant bien le degré de gravité (va-t-il avoir un petit bouton ou risquer un œdème de Quincke ?) et la marche à suivre en cas d'exposition / de crise allergique. Si nous devons donner un médicament ou une crème antiallergique en cas de crise, les fournir avec l'ordonnance. Pensez à signaler dans le dossier d'inscription toute allergie médicamenteuse de votre enfant (antibiotiques, etc.)
- **Parasites** : Nous vous remercions d'avoir l'obligeance de vérifier la présence de poux avant d'amener votre enfant au Club Nature. Si un traitement de prévention ou d'élimination est en cours, merci de nous prévenir.

#### 5. Que se passe-t-il en cas de maladie ou d'accident ?

- Pour vivre en Accueil Collectif de Mineurs, la **vaccination est obligatoire**. Merci de nous envoyer par email **une copie des pages "vaccins" du carnet de santé ou un certificat de contre-indication si l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires**.
- **En cas d'incident sans gravité** (« bobo », fièvre ou mal de tête léger sans autre symptôme inquiétant, etc.), nous sommes habilités à pratiquer les soins d'usage sous la responsabilité de notre assistant(e) sanitaire titulaire du PSC1 (premiers secours). Indiquez-nous dans le dossier d'inscription si vous nous autorisez à administrer du paracétamol.
- **En cas de maladie ou accident plus sérieux**, nous déférerons votre enfant au médecin ou aux services hospitaliers les plus proches, et vous serez prévenus dans les plus brefs délais. Nous vous demandons pour cela de nous fournir par voie postale avant le début du trimestre ou en main propre le 1er jour d'animation du Club Nature : une copie d'une pièce d'identité, une attestation de sécurité sociale à jour, l'autorisation d'hospitalisation et de soins d'urgences complétée et signée (disponible en fin de ce dossier, page 08). Nous pouvons alors être amenés à faire l'avance de frais médicaux (honoraires, médicaments...), les feuilles de maladie vous seront retournées en fin de journée contre remboursement. Si vous avez une mutuelle, merci de nous fournir la copie numérique avant le début du Club Nature.
- **Rapatriement** : Si la journée de votre enfant doit être interrompue pour raisons de santé ou accident, il est de votre responsabilité de venir le chercher ou d'organiser son rapatriement, et d'en demander éventuellement le remboursement à votre assurance.

## 6. Que mettre (et ne pas mettre) dans le sac à dos pour le Club Nature ?

### Dans mon sac à dos



### Les indispensables pour la journée



Pull



Gourde d'eau remplie



Pique-Pique



Mouchoirs



Antimoustique

### Selon la météo



Bottes



Gants, bonnet et écharpe



Chaussettes  
et  
chaussures  
de rechange



Veste de pluie



Casquette



Chaussures  
de marche



Crème solaire



## Merci de laisser à la maison

- Tout ce qui comprend des écrans / des écouteurs et contribue à couper l'enfant de son environnement : téléphone, console de jeux vidéo, tablettes, lecteur MP3...
- Les jouets, jeux... Il en trouvera plein sur place, et si l'enfant en amène cela crée des conflits, sans parler des risques de perte, de casse.
- Mieux vaut éviter les appareils photos, qui sont vite perdus ou cassés (ou alors : un modèle jetable). Si votre enfant prend des photos des autres enfants pendant la journée, vous êtes responsable de l'usage qu'il en fait.
- Les tenues inappropriées à une journée en pleine nature.

## Pertes et vol

- Il arrive qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, malgré la vigilance des encadrant.e.s. Nous faisons de notre mieux pour les retrouver et les redonner aux parents, mais ce n'est pas toujours possible, c'est pourquoi nous recommandons d'éviter les vêtements neufs ou onéreux. Les parents sont invités à ne pas laisser d'objets de valeur à leurs enfants et, s'ils le font par obligation, à le signaler à l'organisateur.trice.
- L'organisateur.trice ne peut être tenu.e pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).
- L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les disparitions d'objets en accueil de mineurs ne rentrent en général pas dans ce cadre.

## 7. Quel est le statut de notre organisme ? Est-il officiellement agréé ?

- Les Clubs Nature sont organisés par l'antenne Basque de l'association mère L'Abeille Verte qui est située au Lieu Dit Petit Mazous, 32800 RAMOUZENS. L'association à but non lucratif enregistrée auprès de la sous-préfecture de Condom (Gers) sous le numéro W322002405.
- L'Association est administrée par des bénévoles. Les frais du Club Nature de votre enfant servent intégralement à régler les frais d'organisation et d'animation. Les Clubs Nature sont organisés en application du Code de l'action sociale et des familles concernant l'accueil des mineurs hors du domicile parental.
- Notre association est enregistrée auprès de la SDJES, représentant le Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports dans le Gers, notre code organisateur est numéro 032 ORG 0250 ; et titulaire de l'agrément Jeunesse & Education Populaire.
- Les Clubs Nature satisfont aux obligations légales, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'hygiène et de sécurité, le respect des taux d'encadrement et qualifications du personnel, et les obligations déclaratives.
- Nous avons souscrit une assurance responsabilité civile selon les articles R227-27 à 30 du Code de l'action sociale et des familles, auprès de l'assurance MAIF N°Adhérent 4214595H. Une attestation peut vous être donnée si demandée.

## 8. Conditions d'annulation

- **Annulation ou Club Nature écourté du fait du participant :** Toute annulation, désistement ou trimestre écourté du fait du participant quelle qu'en soit la raison, doit faire l'objet d'une lettre recommandée ou tout autre moyen permettant d'obtenir un accusé de réception. Toute annulation du trimestre entraîne la retenue de tout ou partie du prix du trimestre, à savoir :
  - soit le montant de l'acompte, si l'annulation est signifiée plus de 30 jours avant le début du trimestre du Club Nature.
  - soit l'intégralité du prix du trimestre, en cas de désistement moins de 15 jours avant le début du trimestre, ou pendant le trimestre. Il vous appartient alors, si l'annulation est due à un cas de force majeure, d'obtenir un remboursement éventuel par votre assurance.
- **Annulation ou Club Nature écourté du fait de l'organisateur :**
  - Si la météo n'est pas propice au bon déroulement du Club Nature et à la sécurité physique, affective ou moral des participant.e.s, nous nous réservons le droit d'annuler la journée ou la demi-journée, en cas de température inférieure à 5°C, de vent violent dépassant les 80km/h, d'orage et de tempête. Nous nous engageons à prévenir les familles au moins 48H à l'avance. Le coût du Club Nature sera rééquilibré au

trimestre suivant.

- Nous nous réservons le droit de mettre fin au Club Nature de tout enfant présentant un comportement dangereux (voir la liste ci-dessous des comportements incompatibles avec une bulle de répit en collectif à L'Abeille Verte) ou mettant en péril l'organisation du Club Nature. Il sera alors de votre responsabilité de venir chercher ou faire récupérer votre enfant aussi vite que vous le pouvez. Les frais de rapatriement seront alors à votre charge, y compris si nous devons nous en charger. Aucun remboursement de prix du Club Nature ne peut avoir lieu dans ce cas.
- Toute annulation ou Club Nature écourté de notre fait en raison de circonstances exceptionnelles donnera lieu au remboursement des prestations non fournies, à savoir : l'intégralité du prix du Club Nature en cas d'annulation totale, ou le prix du trimestre moins un forfait de 20 euros par jour de Club Nature effectif en cas d'activité écourtée.

## 9. Focus Comportement

Le Club Nature accueille toutes les diversités de personne sous réserve de ne pas présenter de comportements violents ou à risque envers soi ou les autres (voir exemples ci-dessous). Nos expériences nous ont prouvé que ces violences impactent de manière trop importante le ressourcement du groupe. Si votre enfant a ou peut avoir un comportement violent nous vous proposons de l'accueillir sur des "séjours de répit" (durant l'année scolaire et les vacances) dans **le Gers** avec un accompagnement d'1 adulte pour 1 ou 2 jeunes en fonction des besoins. Appelons-nous pour en discuter.

Exemples de comportements violents ou à risque, envers soi ou les autres, que votre enfant a déjà pu présenter dans son quotidien et/ou dans un établissement, qui sont incompatibles avec la vie en collectif du Club Nature :

- Menace de violence physique et/ou passage à l'acte, avec son corps (poing, pied, morsure, poussée, etc) ou un objet/matériau envers soi ou une autre personne.
- Détérioration volontaire de son environnement matériel ou naturel sans accord du personnel encadrant (en cas de besoin d'extérioriser une émotion, nous pouvons proposer et encadrer une zone de frappe ou du matériel à briser).
- Violence verbale répétée : menaces, moqueries, manque de respect et/ou insultes répétées, c'est-à-dire plusieurs fois par jours et/ou durant plusieurs séances consécutives.
- Cris / hurlements durant plus de 10 minutes (nous accompagnons les enfants dans les moments où une émotion est difficile à accueillir, mais l'enfant doit pouvoir retrouver un peu de calme et une capacité d'écoute dans un délai de 15 minutes grâce à différentes méthodes ou outils)
- Fugue
- Non-respect répété du consentement d'un.e individu.e ou du groupe (=sans autorisation verbalisée) : câlin et tout autre contact physique (toucher, prendre la main, se coller, etc) rumeur, surnom, sujet de conversation qui importune quelqu'un.e, emprunt d'affaires, exhibition de son corps, etc

## 10. Documents à remplir et à renvoyer dûment complétés et signés

# AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DE SOINS D'URGENCES

---

Je soussigné.e, M. ou Mme : .....

Représentant.e légale de : .....

Autorise le / la directeur.ice ou son adjoint.e :

- À faire hospitaliser en cas d'urgence,
- À faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers SAMU,...),
- À faire soigner dès que son état physique le nécessite,
- À transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure ou l'état de santé psychique, pour que puisse être pratiqué, toute hospitalisation ou soins, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur votre enfant.

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

---

## INFORMATIONS MÉDICALES COMPLÉMENTAIRES

Votre enfant fait-il des allergies : NON OUI, lesquelles :

Votre enfant a-t-il une contre-indication médicale : NON OUI, lesquelles :

Fait à

Signature d'un représentant légal

Le



## INSCRIPTION ET AUTORISATIONS (à lire avec soin et signer)

---

Nous, soussignés .....  
déclarons inscrire notre enfant au Club Nature organisé par l'antenne Basque l'Abeille Verte, dont l'activité du Club Nature se situe au 770 inbideako Bidea, 64480 JATXOU.

Nous déclarons exacts les renseignements portés dans le dossier d'inscription.

Nous autorisons notre enfant à participer aux activités et sorties éventuelles.

Nous autorisons les responsables à assurer le transport de notre enfant en véhicule personnel ou collectif lors des sorties, ou pour tout autre besoin lié à l'organisation du Club Nature.

Nous autorisons les responsables du Club Nature à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, interventions chirurgicales) qui seraient rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, sur instruction d'une autorité médicale.

En cas de difficulté de santé ou de comportement ne permettant pas à notre enfant de poursuivre le Club Nature, nous nous engageons à venir le chercher ou autoriser son rapatriement à nos frais dans les plus brefs délais

Nous autorisons par la présente et sans réserve les organisateur.ice.ss du Club Nature à prendre, détenir et diffuser sur tous supports l'image de notre enfant telle que reproduite sur les photographies ou films qui seront réalisés au cours de ses activités, au bénéfice exclusif de la communication de l'organisateur du Club Nature et de l'association mère L'Abeille Verte.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment à la demande du représentant légal.

(NB : En cas de désaccord avec cette clause, merci de cocher la case suivante :  )

Nous avons lu et nous approuvons le contenu du document « Informations et Conditions Générales du Club Nature » du présent dossier, ainsi que le projet éducatif et pédagogique de l'Association, consultable sur son site Internet, que nous approuvons sans réserve.

À ..... le .....

**« Lu et approuvé », Signature d'un représentant légal**

**« Lu et approuvé », Signature d'un second représentant légal**

## MES ENGAGEMENTS (à faire lire, dater et signer par votre enfant)

---

Pour que le Club Nature se passe bien, je m'engage à honorer les valeurs du Club Nature :

### **Vivre et construire ensemble, c'est notre nature**

**« Vivre ensemble », cela veut dire :**

- Être bienveillant.e envers soi et tout le monde, se faire confiance
- Respecter les règles collectives, qui sont là pour notre sécurité affective et physique
- Participer aux missions du quotidien avec le groupe (ranger, nettoyer, etc) et s'aider lors de difficultés rencontrées, les résoudre pour le bien être du groupe

**« Construire ensemble », cela veut dire :**

- Écouter et respecter les avis différents et les différences de chacun, être tolérant.e
- Exprimer son opinion, apprendre à faire avec les autres et prendre soin de la relation créée
- Essayer avant de refuser (goûter, activité, etc), expérimenter et découvrir de nouvelles choses

**« C'est notre nature », cela veut dire :**

- Apprendre à découvrir, connaître, voire aimer la nature
- Respecter les lieux, le matériel et tout ce qui y vit, même les plus petites bêtes et les plantes
- Être acteur / actrice de votre Club Nature en osant proposer vos idées et envies

Et aussi, je prends l'engagement de (*ajoute ta promesse personnelle, si tu le souhaites*) :

.....  
.....

Le .....

Signature

## 11. Tableau d'information : Calendrier de paiement et tableau d'annulation

Club Nature avec le tarif de base 20€/jour	Montant du Club Nature		Montant de l'acompte lors de l'inscription <i>équivalent à la moitié du trimestre</i>		Date limite de paiement de l'acompte <i>30 jours avant le début du trimestre</i>	Date limite de paiement du solde <i>au plus tard : le 1er jour d'animation du trimestre</i>	Annulation par le/la participant.e				Annulation par l'Antenne Basque			
	Mercredi	Samedi	Mercredi	Samedi	mercredi et samedi	mercredi et samedi	plus de 30 jours avant le début du trimestre		moins de 15 jours avant le début du trimestre, ou pendant le trimestre		Météo insécurisante	Comportement dangereux de l'enfant	Raisons exceptionnelles	
							Mercredi	Samedi	Mercredi	Samedi	mercredi et samedi			mercredi et samedi
<b>Trimestre 1</b> <i>Novembre et Décembre 2024, Janvier 2025 soit 9 mercredis et 10 samedis le 1er mercredi du trimestre : 13 novembre le 1er samedi du trimestre : 9 novembre</i>	180 €	200 €	90 €	100 €	Avant le 01/10/2024	Avant les mercredi 13 novembre samedi 09 novembre	90 €	100 €	180 €	200 €	Coût du trimestre rééquilibré au trimestre suivant.	0 €	1) l'intégralité du prix du Club Nature en cas d'annulation totale, OU 2) le prix du séjour moins un forfait de 20 euros par jour de Club Nature effective en cas de séjour écourté	
<b>Trimestre 2</b> <i>Février, Mars et Avril 2025 soit 8 mercredis et 10 samedis le 1er mercredi du trimestre : 5 février le 1er samedi du trimestre : 1er février</i>	160 €	200 €	80 €	100 €	Avant le 01/01/2025	Avant les mercredi 5 février samedi 1er février	80 €	100 €	160 €	200 €				
<b>Trimestre 3</b> <i>Mai, Juin et Juillet 2025 soit 7 mercredis et 9 samedis le 1er mercredi du trimestre : 14 mai le 1er samedi du trimestre : 10 mai</i>	140 €	180 €	70 €	90 €	Avant le 01/04/2025	Avant les mercredi 14 mai samedi 10 mai	70 €	90 €	140 €	180 €				Remboursement des prestations non fournies avec un forfait de 20€ par jour effectif
<b>Total à l'année</b> <i>Novembre 2024 à Juillet 2025 soit 24 mercredis et 29 samedis le 1er mercredi de l'année : 13 novembre le 1er samedi de l'année : 9 novembre</i>	480 €	580 €	240 €	290 €	Avant le 01/10/2024	Avant les mercredi 13 novembre samedi 09 novembre	240 €	290 €	480 €	580 €				

Club Nature avec le tarif -10% (18€/jour) pour le/la 2ème de fratrie	Montant du Club Nature		Montant de l'acompte lors de l'inscription <i>équivalent à la moitié du trimestre</i>		Date limite de paiement de l'acompte <i>30 jours avant le début du trimestre</i>	Date limite de paiement du solde <i>au plus tard : le 1er jour d'animation du trimestre</i>	Annulation par le/la participant.e				Annulation par l'Antenne Basque			
	Mercredi	Samedi	Mercredi	Samedi	mercredi et samedi	mercredi et samedi	plus de 30 jours avant le début du trimestre		moins de 15 jours avant le début du trimestre, ou pendant le trimestre		Météo insécurisante	Comportement dangereux de l'enfant	Raisons exceptionnelles	
							Mercredi	Samedi	Mercredi	Samedi	mercredi et samedi			mercredi et samedi
<b>Trimestre 1</b> <i>Novembre et Décembre 2024, Janvier 2025 soit 9 mercredis et 10 samedis le 1er mercredi du trimestre : 13 novembre le 1er samedi du trimestre : 9 novembre</i>	162 €	180 €	81 €	90 €	Avant le 01/10/2024	Avant les mercredi 13 novembre samedi 09 novembre	81 €	90 €	0 €	0 €	Coût du trimestre rééquilibré au trimestre suivant.	0 €	1) l'intégralité du prix du Club Nature en cas d'annulation totale, OU 2) le prix du séjour moins un forfait de 20 euros par jour de Club Nature effective en cas de séjour écourté	
<b>Trimestre 2</b> <i>Février, Mars et Avril 2025 soit 8 mercredis et 10 samedis le 1er mercredi du trimestre : 5 février le 1er samedi du trimestre : 1er février</i>	144 €	180 €	72 €	90 €	Avant le 01/01/2025	Avant les mercredi 5 février samedi 1er février	72 €	90 €	0 €	0 €				
<b>Trimestre 3</b> <i>Mai, Juin et Juillet 2025 soit 7 mercredis et 9 samedis le 1er mercredi du trimestre : 14 mai le 1er samedi du trimestre : 10 mai</i>	126 €	162 €	63 €	81 €	Avant le 01/04/2025	Avant les mercredi 14 mai samedi 10 mai	63 €	81 €	0 €	0 €				Remboursement des prestations non fournies avec un forfait de 20€ par jour effectif
<b>Total à l'année</b> <i>Novembre 2024 à Juillet 2025 soit 24 mercredis et 29 samedis le 1er mercredi de l'année : 13 novembre le 1er samedi de l'année : 9 novembre</i>	432 €	522 €	216 €	261 €	Avant le 01/10/2024	Avant les mercredi 13 novembre samedi 09 novembre	216 €	261 €	0 €	0 €				

AOÛT	
JEU 1	214-152 Alphonse
VEN 2	215-151 Julien Eymard
SAM 3	216-150 Lydie
D 4	217-149 Jean-M. Vianney
LUN 5	218-148 Abel
MAR 6	219-147 Transfiguration
MER 7	220-146 Gaélan
JEU 8	221-145 Dominique
VEN 9	222-144 Amour
SAM 10	223-143 Laurent
D 11	224-142 Claire
LUN 12	225-141 Jeanne F.C.
MAR 13	226-140 Hippolyte
MER 14	227-139 Evrard
JEU 15	228-138 <b>ASSOMPTION</b>
VEN 16	229-137 Armel
SAM 17	230-136 Hyacinthe
D 18	231-135 Hélène
LUN 19	232-134 Jean Eudes
MAR 20	233-133 Bernard
MER 21	234-132 Christophe
JEU 22	235-131 Fabrice
VEN 23	236-130 Rose de Lima
SAM 24	237-129 Barthélémy
D 25	238-128 Louis
LUN 26	239-127 Natacha
MAR 27	240-126 Monique
MER 28	241-125 Augustin
JEU 29	242-124 Sabine
VEN 30	243-123 Fiacre
SAM 31	244-122 Aristide

SEPTEMBRE	
D 1	245-121 Gilles
LUN 2	246-120 Ingrid
MAR 3	247-119 Grégoire
MER 4	248-118 Rosalie
JEU 5	249-117 Raïssa
VEN 6	250-116 Bertrand
SAM 7	251-115 Reine
D 8	252-114 Nativité
LUN 9	253-113 Alain
MAR 10	254-112 Inès
MER 11	255-111 Adelpe
JEU 12	256-110 Apolinaire
VEN 13	257-109 Aimé
SAM 14	258-108 Croix Glorieuse
D 15	259-107 Roland
LUN 16	260-106 Edith
MAR 17	261-105 Renaud
MER 18	262-104 Nadège
JEU 19	263-103 Emilie
VEN 20	264-102 Davy
SAM 21	265-101 Matthieu
D 22	266-100 AUTOMNE
LUN 23	267-99 Constant
MAR 24	268-98 Thécle
MER 25	269-97 Hermann
JEU 26	270-96 Côme et Damien
VEN 27	271-95 Vinc. de Paul
SAM 28	272-94 Venceslas
D 29	273-93 Michel
LUN 30	274-92 Jérôme

OCTOBRE	
MAR 1	275-91 Thé. de l'E. Jésus
MER 2	276-90 Léger
JEU 3	277-89 Gérard
VEN 4	278-88 Fr. d'Assise
SAM 5	279-87 Fleur
D 6	280-86 Bruno
LUN 7	281-85 Serge
MAR 8	282-84 Pélagie
MER 9	283-83 Denis
JEU 10	284-82 Ghislain
VEN 11	285-81 Firmin
SAM 12	286-80 Wilfried
D 13	287-79 Géraud
LUN 14	288-78 Juste
MAR 15	289-77 Thérèse d'Avila
MER 16	290-76 Edwige
JEU 17	291-75 Baudoin
VEN 18	292-74 Luc
SAM 19	293-73 René
D 20	294-72 Adeline
LUN 21	295-71 Céline
MAR 22	296-70 Elodie
MER 23	297-69 Jean de Capistran
JEU 24	298-68 Florentin
VEN 25	299-67 Crépin
SAM 26	300-66 Dimitri
D 27	301-65 Emeline -1h
LUN 28	302-64 Jude
MAR 29	303-63 Narcisse
MER 30	304-62 Bienvenue
JEU 31	305-61 Quentin

NOVEMBRE	
VEN 1	306-60 <b>TOUSSAINT</b>
SAM 2	307-59 Défunts
D 3	308-58 Hubert
LUN 4	309-57 Charles
MAR 5	310-56 Sylvie
MER 6	311-55 Bertille
JEU 7	312-54 Carine
VEN 8	313-53 Geoffroy
SAM 9	314-52 Théodore
D 10	315-51 Léon
LUN 11	316-50 <b>ARMISTICE 1918</b>
MAR 12	317-49 Christian
MER 13	318-48 Brice
JEU 14	319-47 Sidoiné
VEN 15	320-46 Albert
SAM 16	321-45 Marguerite
D 17	322-44 Elisabeth
LUN 18	323-43 Aude
MAR 19	324-42 Tanguy
MER 20	325-41 Edmond
JEU 21	326-40 Prés. de Marie
VEN 22	327-39 Cécile
SAM 23	328-38 Clément
D 24	329-37 Christ Roi
LUN 25	330-36 Catherine
MAR 26	331-35 Delphine
MER 27	332-34 Sévrin
JEU 28	333-33 Jacq. de la M.
VEN 29	334-32 Saturnin
SAM 30	335-31 André

DÉCEMBRE	
D 1	336-30 Avent
LUN 2	337-29 Viviane
MAR 3	338-28 François Xavier
MER 4	339-27 Barbara
JEU 5	340-26 Gérald
VEN 6	341-25 Nicolas
SAM 7	342-24 Ambroise
D 8	343-23 Elfried
LUN 9	344-22 Imm. Conception
MAR 10	345-21 Romain
MER 11	346-20 Daniel
JEU 12	347-19 Corentin
VEN 13	348-18 Lucie
SAM 14	349-17 Odile
D 15	350-16 Ninon
LUN 16	351-15 Alice
MAR 17	352-14 Gael
MER 18	353-13 Gatien
JEU 19	354-12 Urbain
VEN 20	355-11 Théophile
SAM 21	356-10 HIVER
D 22	357-9 Françoise Xavière
LUN 23	358-8 Armand
MAR 24	359-7 Adèle
MER 25	360-6 <b>NOËL</b>
JEU 26	361-5 Etienne
VEN 27	362-4 Jean
SAM 28	363-3 Innocents
D 29	364-2 Sainte-Famille
LUN 30	365-1 Roger
MAR 31	366-0 Sylvestre

JANVIER	
MER 1	1-364 <b>JOUR DE L'AN</b>
JEU 2	2-363 Basile
VEN 3	3-362 Geneviève
SAM 4	4-361 Odilon
D 5	5-360 Épiphanie
LUN 6	6-359 Mélaine
MAR 7	7-358 Raymond
MER 8	8-357 Lucien
JEU 9	9-356 Alix
VEN 10	10-355 Guillaume
SAM 11	11-354 Paulin
D 12	12-353 Tatiana
LUN 13	13-352 Yvette
MAR 14	14-351 Nina
MER 15	15-350 <b>Rémi</b>
JEU 16	16-349 Marcel
VEN 17	17-348 Roseline
SAM 18	18-347 Prisca
D 19	19-346 Marius
LUN 20	20-345 Sébastien
MAR 21	21-344 Agnès
MER 22	22-343 <b>Vincent</b>
JEU 23	23-342 Barnard
VEN 24	24-341 François
SAM 25	25-340 Conv. de Paul
D 26	26-339 Paule
LUN 27	27-338 Angèle
MAR 28	28-337 Th. d'Aquin
MER 29	29-336 <b>Gildas</b>
JEU 30	30-335 Martine
VEN 31	31-334 Marcelle

2	jours fériés
3	mercredis C.N.
4	samedis C.N.

1	Jour férié
3	mercredis C.N.
3	samedis C.N.

1	Jour férié
3	mercredis C.N.
3	samedis C.N.

FÉVRIER	
SAM 1	32-333 Ella
D 2	33-332 Prés. du Seigneur
LUN 3	34-331 Blaise
MAR 4	35-330 Véronique
MER 5	36-329 Agathe
JEU 6	37-328 Gaston
VEN 7	38-327 Eugénie
SAM 8	39-326 Jacqueline
D 9	40-325 Apolline
LUN 10	41-324 Arnaud
MAR 11	42-323 ND de Lourdes
MER 12	43-322 Félix
JEU 13	44-321 Béatrice
VEN 14	45-320 Valentin
SAM 15	46-319 Claude
D 16	47-318 Julienne
LUN 17	48-317 Alexis
MAR 18	49-316 Bernadette
MER 19	50-315 Gabin
JEU 20	51-314 Aimée
VEN 21	52-313 Damien
SAM 22	53-312 Isabelle
D 23	54-311 Lazare
LUN 24	55-310 Modeste
MAR 25	56-309 Roméo
MER 26	57-308 Nestor
JEU 27	58-307 Honorine
VEN 28	59-306 Romain

MARS	
SAM 1	60-305 Aubin
D 2	61-304 Ch.le Bon
LUN 3	62-303 Guérolé
MAR 4	63-302 Mardi Gras
MER 5	64-301 Cendres
JEU 6	65-300 Colette
VEN 7	66-299 Félicité
SAM 8	67-298 Jean de Dieu
D 9	68-297 Carême
LUN 10	69-296 Vivien
MAR 11	70-295 Rosine
MER 12	71-294 Justine
JEU 13	72-293 Rodrigue
VEN 14	73-292 Mathilde
SAM 15	74-291 Louise
D 16	75-290 Bénédicte
LUN 17	76-289 Patrice
MAR 18	77-288 Cyrille
MER 19	78-287 Joseph
JEU 20	79-286 PRINTEMPS
VEN 21	80-285 Clémence
SAM 22	81-284 Léa
D 23	82-283 Victorien
LUN 24	83-282 Cath. de Suède
MAR 25	84-281 Annonciation
MER 26	85-280 Larissa
JEU 27	86-279 Mi-Carême
VEN 28	87-278 Gontran
SAM 29	88-277 Gwladys
D 30	89-276 Amédée +1h
LUN 31	90-275 Benjamin

AVRIL	
MAR 1	91-274 Hugues
MER 2	92-273 Sandrine
JEU 3	93-272 Richard
VEN 4	94-271 Isidore
SAM 5	95-270 Irène
D 6	96-269 Marcellin
LUN 7	97-268 J.-B. de la Salle
MAR 8	98-267 Julie
MER 9	99-266 Gautier
JEU 10	100-265 Fulbert
VEN 11	101-264 Stanislas
SAM 12	102-263 Jules
D 13	103-262 RAMEAUX
LUN 14	104-261 Maxime
MAR 15	105-260 Paterne
MER 16	106-259 Benoît-Joseph
JEU 17	107-258 Anicet
VEN 18	108-257 Parfait
SAM 19	109-256 Emma
D 20	110-255 PÂQUES
LUN 21	111-254 L. DE PÂQUES
MAR 22	112-253 Alexandre
MER 23	113-252 Georges
JEU 24	114-251 Fidèle
VEN 25	115-250 Marc
SAM 26	116-249 Alida
D 27	117-248 Zita
LUN 28	118-247 Valérie
MAR 29	119-246 Cath. de Sienne
MER 30	120-245 Robert

MAI	
JEU 1	121-244 FÊTE DU TRAVAIL
VEN 2	122-243 Boris
SAM 3	123-242 Phil.,Jacq.
D 4	124-241 Sylvain
LUN 5	125-240 Judith
MAR 6	126-239 Prudence
MER 7	127-238 Gisèle
JEU 8	128-237 VICTOIRE 1945
VEN 9	129-236 Pacôme
SAM 10	130-235 Solange
D 11	131-234 Estelle
LUN 12	132-233 Achille
MAR 13	133-232 Rolande
MER 14	134-231 Matthias
JEU 15	135-230 Denise
VEN 16	136-229 Honoré
SAM 17	137-228 Pascal
D 18	138-227 Eric
LUN 19	139-226 Yves
MAR 20	140-225 Bernardin
MER 21	141-224 Constantin
JEU 22	142-223 Emile
VEN 23	143-222 Didier
SAM 24	144-221 Donatien
D 25	145-220 Fête des Mères
LUN 26	146-219 Béranger
MAR 27	147-218 Augustin
MER 28	148-217 Germain
JEU 29	149-216 ASCENSION
VEN 30	150-215 Ferdinand
SAM 31	151-214 Visitation

JUIN	
D 1	152-213 Justin
LUN 2	153-212 Blandine
MAR 3	154-211 Kévin
MER 4	155-210 Clotilde
JEU 5	156-209 Igor
VEN 6	157-208 Norbert
SAM 7	158-207 Gilbert
D 8	159-206 PENTECÔTE
LUN 9	160-205 L. PENTECÔTE
MAR 10	161-204 Landry
MER 11	162-203 Barnabé
JEU 12	163-202 Guy
VEN 13	164-201 Antoine de P.
SAM 14	165-200 Elisée
D 15	166-199 Fête des Pères
LUN 16	167-198 J. F. Régis
MAR 17	168-197 Hervé
MER 18	169-196 Léonce
JEU 19	170-195 Romuald
VEN 20	171-194 Silvère
SAM 21	172-193 ÉTÉ
D 22	173-192 Fête-Dieu
LUN 23	174-191 Audrey
MAR 24	175-190 Jean-Baptiste
MER 25	176-189 Prosper
JEU 26	177-188 Anthelme
VEN 27	178-187 Fernand
SAM 28	179-186 Irénée
D 29	180-185 Pierre-Paul
LUN 30	181-184 Martial

JUILLET	
MAR 1	182-183 Thierry
MER 2	183-182 Martinien
JEU 3	184-181 Thomas
VEN 4	185-180 Florent
SAM 5	186-179 Antoine
D 6	187-178 Mariette
LUN 7	188-177 Raoul
MAR 8	189-176 Thibault
MER 9	190-175 Amandine
JEU 10	191-174 Ulrich
VEN 11	192-173 Benoît
SAM 12	193-172 Olivier
D 13	194-171 Henri et Joël
LUN 14	195-170 FÊTE NATIONALE
MAR 15	196-169 Donald
MER 16	197-168 ND Mt Carmel
JEU 17	198-167 Charlotte
VEN 18	199-166 Frédéric
SAM 19	200-165 Arsène
D 20	201-164 Marina
LUN 21	202-163 Victor
MAR 22	203-162 Marie Madeleine
MER 23	204-161 Brigitte
JEU 24	205-160 Christine
VEN 25	206-159 Jacques
SAM 26	207-158 Anne-Joachim
D 27	208-157 Nathalie
LUN 28	209-156 Samson
MAR 29	210-155 Marthe
MER 30	211-154 Juliette
JEU 31	212-153 Ignace de L.

3	mercredis C.N.
4	samedis C.N.

2	mercredis C.N.
3	samedis C.N.

1	Jour férié
3	mercredis C.N.
3	samedis C.N.

3	jours fériés
3	mercredis C.N.
4	samedis C.N.

1	Jour férié
3	mercredis C.N.
4	samedis C.N.

1	Jour férié
1	mercredi C.N.
1	samedi C.N.

=	9	jours fériés	En 2024 / 2025
=	24	mercredis C.N.	En 2024 / 2025
=	29	samedis C.N.	En 2024 / 2025

**ZONE A:** Académies: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
**ZONE B:** Académies: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg  
**ZONE C:** Académies: Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles  
[www.calendriergratuit.fr](http://www.calendriergratuit.fr)